

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 25_152

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : PROJET DE MÉTHANISEUR SUR
LA ZI CHARTREUSE-GUIERS**

Date de la convocation : 23 septembre 2025

| | |
|--|--|
| <p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p><i>En exercice : 35</i> <i>Présents : 22</i> <i>Pouvoirs : 6</i> <i>Votants : 28</i></p> <p><u>Résultat des votes :</u></p> <p><i>Pour : 28</i> <i>Abstention : 0</i> <i>Contre : 0</i></p> | <p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Martine MACHON à Suzy REY ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Éric L'HÉRITIER à Claude COUX ; Pierre FAYARD à Bruno STASIAK ; Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI. Marc GAUTIER à Williams DUFOUR</p> |
|--|--|

CONSIDÉRANT le projet, porté par NATRAN, de méthanisation industrielle par injection sur les parcelles ZA 08 (9 674m²) et ZA 83 (22 536m²) sur la Zone Industrielle Chartreuse-Guiers dont elle a la propriété (voir annexe) ;

CONSIDÉRANT que le terrain concerné par le projet est celui de l'ancienne station de compression, démantelée en 2020 ;

CONSIDÉRANT que le PLUI autorise ce type d'installation sur la Zone Industrielle Chartreuse-Guiers ;

CONSIDÉRANT que NATRAN estime un potentiel de 20GW/an maximum sur ce futur projet, soit l'équivalent de la consommation de 1 600 logements ;

CONSIDÉRANT que NATRAN envisage entre 10 et 15 millions d'Euros d'investissement sur le site ;

CONSIDÉRANT que NATRAN souhaite lancer un appel à projet à l'automne 2025 pour la construction et l'exploitation du futur méthaniseur, avec une mise en service industrielle à partir de 2028 ;

CONSIDÉRANT que 14 unités de méthanisation (en injection) sont localisées en Isère, soit près de 20% du parc régional, pour une capacité de production de près de 200 GW/an ;

Sensible à l'ancrage territorial des projets de méthanisation, Natran sollicite la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour valider ce principe d'un appel à projets de méthanisation.

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs de l'axe 3 du projet de territoire est de « Développer les énergies renouvelables et l'utilisation des ressources locales » ; correspondant également à la stratégie TEPOS du territoire Voironnais Chartreuse, qui identifie notamment la méthanisation,

RAPPELANT que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse souhaite que ce type de projet intègre de la concertation avec le milieu agricole du territoire,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

- **ACCORDE** le soutien de principe du Conseil Communautaire à la conduite d'un projet de méthanisation industrielle porté par NARTAN sur ses parcelles ZA 08 et ZA 83, sur la Zone Industrielle Chartreuse-Guiers.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 02/10/2025

La Présidente,
Anne LENFANT.

